



CONTRIBUTION DES ALLIÉ·E·S DU PARADOS 2024

ALLIÉ·E·S DU RESPECT

500 \$ et plus

ALLIÉ·E·S DE L'AUTONOMIE

300 \$ et plus

ALLIÉ·E·S DE LA SOLIDARITÉ

Contribution de votre choix

Merci cher·ère·s allié·e·s du Parados. Depuis plus de 20 ans, nous avons pu compter sur vous pour appuyer le Parados. Comme vous le savez, le Parados offre un service d'hébergement d'urgence pour femmes violentées et leurs enfants, une écoute téléphonique 24/24, des services de soutien, d'intervention, de suivi et de formation.

Malheureusement, comme vous pourrez le voir dans le document qui suit, les données sur la violence conjugale sont alarmantes et le manque de ressources en hébergement est criant.

Mais grâce à des gens comme vous et comme l'équipe du Parados, un **méga projet de construction d'une maison de 2e étage** verra le jour à l'été 2025 ! Pour en savoir plus, je vous invite à consulter le document qui suit.

CONTRIBUONS AU SUCCÈS DE CE PROJET ! LES FEMMES ET LES ENFANTS DU PARADOS COMPTENT SUR NOUS.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

En ligne :

Vous pouvez faire un don en ligne selon le plan choisi avant le **30 avril 2024** à partir de la page de la Fondation Teamsters Canada. Vous recevrez votre reçu par courriel dès la confirmation de votre paiement. (Vérifiez votre boîte de spams)

Par chèque :

Veuillez émettre votre chèque selon le plan choisi avant le **30 avril 2024** au nom de la [Fondation Teamsters Canada](#)¹ et l'adresser à l'attention de Nathaly Guillemette, Le Parados, 400 – 1750 rue Maurice Gauvin, Laval H7S 1Z5.

Dans les deux cas, veuillez nous faire parvenir votre logo par courriel à nguillettemette@teamsters.ca dès que possible pour notre vidéo de remerciement identifiée (*tag*) qui sera publiée sur tous nos réseaux.

¹ Prenez note que tous les dons faits au nom de la Fondation Teamsters Canada seront remis en totalité à la maison Le Parados inc. S'il vous plaît, veuillez indiquer Le Parados sur votre talon de chèque.



parados

Maison d'aide et d'hébergement
pour femmes violentées et leurs enfants

Vivre en sécurité aux portes du Parados Construction d'une maison de deuxième étape



Numéro de charité - 133059766 RR0001
Adresse - C.P. 34052, Lachine (QC) H8S 4H4

 www.leparados.ca
 514 637-3529
 parados@leparados.ca



Mission du Parados

Depuis 1982, le Parados a pour mission d'accueillir et d'héberger les femmes violentées et leurs enfants. En plus d'offrir un endroit sécuritaire où vivre, nous nous assurons de répondre à leurs besoins immédiats, de faciliter leur insertion sociale, d'étudier, de promouvoir, de protéger et de développer leurs droits et leurs intérêts économiques et sociaux.



Un endroit où les femmes et leurs enfants peuvent se ressourcer, s'épanouir et se reconstruire.

Les conséquences* de la violence sont :

- ↳ Perte d'estime de soi
- ↳ Peur et anxiété
- ↳ Problèmes de santé physiques et psychologiques
- ↳ Sentiments d'incompétences
- ↳ Honte et culpabilité

* Cette liste est non exhaustive

Nos services



- ↳ Hébergement d'urgence pour femmes violentées et leurs enfants
- ↳ Écoute téléphonique 24/7
- ↳ Consultation et références
- ↳ Intervention psychosociale
- ↳ Intervention de crise
- ↳ Soutien dans les démarches légales
- ↳ Services spécialisés femmes immigrantes et racisées
- ↳ Suivi post-hébergement
- ↳ Suivi à l'externe femmes/enfants vivants dans un contexte de violence conjugale
- ↳ Formation et sensibilisation dans la communauté

Données alarmantes au Québec

Selon une étude, au moins 8% des femmes résidant dans des refuges d'urgence nécessitent un hébergement en deuxième étape. Selon une enquête réalisée en mars 2018, il a été révélé que 80% des besoins en services de deuxième étape ne sont pas satisfaits, selon les données de L'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape.

Sources :

Cousineau, M M Fedida G Desauguste S 2016 Sondage sur les besoins en hébergement de 2 e étape pour femmes victimes de violences conjugales Trajetvi L'Alliance Province du Québec, 5 p.

Données alarmantes à Montréal

Au Québec, en octobre 2021, un peu plus d'une femme en couple sur six (17,6 %) présentaient un indice de violence conjugale, la région de Montréal serait la plus touchée dans la province avec 22,5 % des femmes en couple présentant un indice de violence conjugale. De plus, les régions de Montréal et de la Montérégie comptent le plus grand nombre d'infractions commises en contexte conjugal au Québec (5 398 et 4 260).

À Montréal, pour les femmes victimes de féminicide (52,4 %), d'enlèvement, traite ou séquestration (63,4 %) ou de harcèlement criminel (52,4 %), les infractions déclarées à la police sont commises en majorité dans le contexte d'une relation conjugale.




Sources :

Université de Sherbrooke, Violence conjugale subie par les femmes en temps de pandémie : Une enquête qui en dit long, Pelletier, Therrien, Picard-Turcot, Généreux, 2022.

Statistiques sur la violence conjugale - Année 2021. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/violence-conjugale/stats_violence_conjugale_2021.pdf.

Données alarmantes à Lachine

Lachine est particulièrement touché par le manque de ressources en hébergement pour les victimes de violence, pourtant ce territoire démontre de réels besoins dans ce domaine. À l'heure actuelle, il y a une seule maison d'hébergement de 2e étape desservant le territoire de l'Ouest de l'île de Montréal, allant de LaSalle à Sainte-Anne-de-Bellevue.

-  Lachine tient le 2e rang sur les 32 postes de quartier de l'île de Montréal en ce qui a trait aux violences intrafamiliales.
-  Lachine tient le 4e rang sur les 32 postes de quartier de l'île de Montréal en ce qui a trait aux violences conjugales.
-  Dans l'arrondissement de Lachine, les enfants âgés de 0-17 ans représentent 17,4% des victimes de violence.

Sources :

Diagnostic local de sécurité de l'arrondissement de Lachine préparé par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC).



La construction d'une maison de 2e étape

Ce projet répond à une nécessité de protection et de prévention des féminicides qui ne cesse d'augmenter au Québec. La crise du logement abordable constitue un important défi pour les femmes victimes de violence et leurs enfants, nécessitant un endroit pour reconstruire leur vie en toute sécurité.

La réalité des femmes que nous soutenons est complexe et varie d'une famille à l'autre en raison des multiples démarches à effectuer, des délais d'attente de l'aide juridique, de l'accès à des ressources financières d'urgence, des procédures d'immigration, de l'accès à la justice, etc.

Pour les femmes ayant quitté une situation de violence, la maison d'hébergement de 2e étape offre un soutien continu et un hébergement d'une durée allant généralement de 3 mois à deux ans, ce qui constitue une étape intérimaire cruciale entre le séjour en refuge et l'installation dans un logement permanent. Cette deuxième étape pourra loger 7 familles, comprenant de 1 à 3 enfants par famille, et la durée du séjour sera évaluée en fonction du degré de risque d'homicide auquel chaque famille est confrontée.

- ↳ 7 logements (6 unités de 4 ½ et 1 unité de 3 ½), meublés et/ou semi meublés (comprenant 1 logement accessible et adaptable) - *adresse confidentielle afin d'assurer la sécurité des familles*
- ↳ Locaux communautaires pour les ateliers de groupes et locaux de suivis individuels
- ↳ Halte-garderie
- ↳ Cour extérieure aménagée pour les familles (potager urbain, modules de jeux, etc.)
- ↳ Construction éco-énergétique et sécuritaire
- ↳ Accessibilité universelle

Réduire les risques de féminicides

La création de logements sécuritaires et sécurisés est une solution concrète et rapide pour la prévention des féminicides et infanticides en contexte de violence conjugale. La stabilité résidentielle des femmes victimes de violence conjugale est un élément clé de la prévention des féminicides. Sans un logement abordable et adapté à ses besoins et ceux de ses enfants, une femme victime de violence conjugale fait face à une complexité accrue pour sortir de son milieu violent.



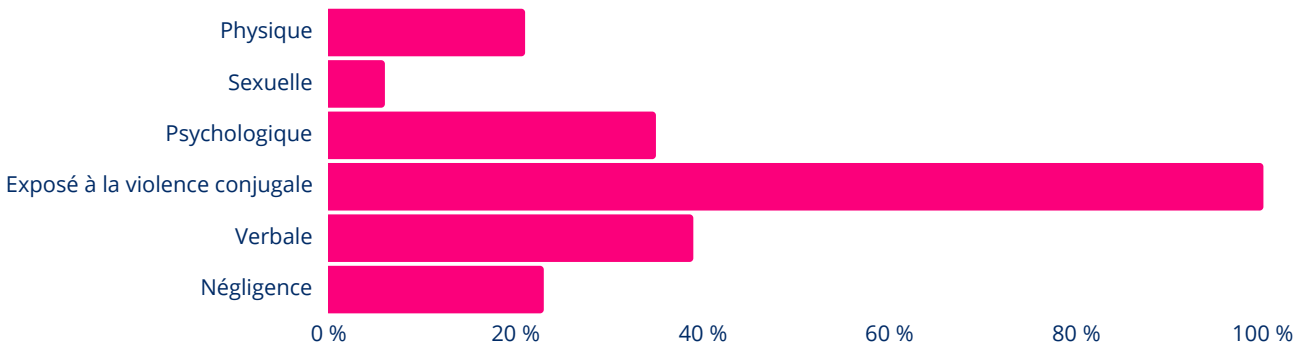
Les enfants sont parfois invisibles Des acteurs de second plan face à la violence conjugale

Les conséquences de l'exposition à la violence conjugale chez les enfants :

Les enfants exposés à la violence conjugale réagissent de manière diversifiée, dépendant de leur stade de développement. Il est impératif de rester attentif à leurs signes émotionnels, car ces conséquences peuvent se manifester de diverses manières. Les tout-petits, par exemple, peuvent montrer une anxiété de séparation exacerbée, exprimée à travers des pleurs fréquents ou une absence de pleurs. De même, les enfants d'âge préscolaire peuvent manifester de l'hésitation à explorer leur environnement, une insécurité palpable, des changements dans les habitudes alimentaires et de sommeil, ainsi que des signes de régression.

À mesure que les enfants grandissent, les conséquences évoluent également. Les enfants d'âge scolaire peuvent développer des comportements tels que l'isolement, la méfiance, la désobéissance, l'anxiété, et même une hypervigilance pour la sécurité de leur famille. Parallèlement, la socialisation joue un rôle significatif dans la façon dont les garçons et les filles réagissent. Les garçons, ayant été encouragés à être forts et courageux, peuvent manifester des comportements agressifs, un excès de colère, voire des actes suicidaires à l'adolescence. En revanche, les jeunes filles, socialisées pour être compréhensives et tolérantes, peuvent développer des traits tels que le retrait social, la passivité, voire des pensées et actes suicidaires à l'adolescence. Ainsi, la compréhension des conséquences spécifiques à chaque catégorie d'âge et de genre est essentielle pour une intervention efficace et compatissante.

Le graphique ici bas illustre les types de violences vécues par les enfants du Parados en 2022-2023





L'importance d'une maison de 2e étape pour les enfants du Parados

La construction d'une maison d'hébergement de 2e étape à proximité de notre refuge actuel revêt une importance capitale, particulièrement pour les enfants du Parados. Cette extension et continuité de nos services actuels, apporteraient des avantages significatifs en matière de stabilité, de continuité des services, d'allégement financier, et de développement personnel.

Stabilité pour les enfants : La MH2 contribue à maintenir une stabilité essentielle dans la vie des enfants. En restant dans le même environnement, ils peuvent continuer à fréquenter la même école, résider dans le même quartier, et maintenir des relations avec leurs amis existants. Cette stabilité s'avère cruciale pour leur bien-être émotionnel et leur sentiment de sécurité.

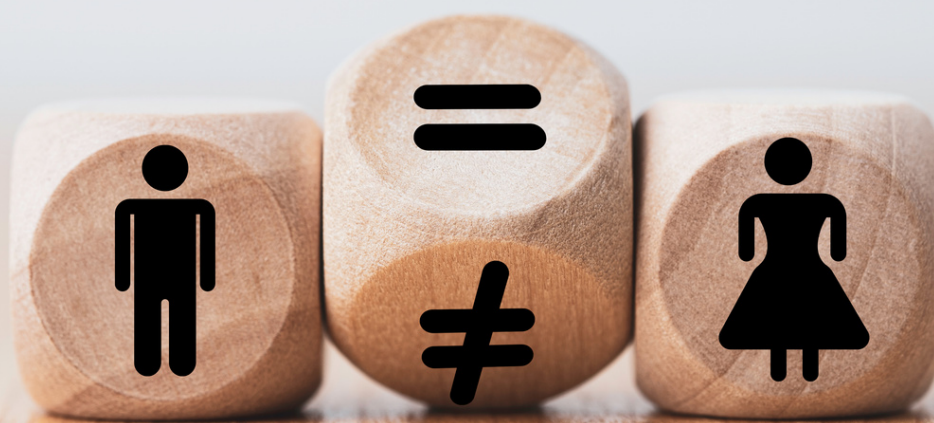
Maintien des services existants : La proximité entre la MH1 et la MH2 permet de conserver l'accès aux services déjà en place, tels que le CIUSSS, les intervenants de la DPJ, les services scolaires, ainsi que le lien avec la communauté et les organismes communautaires. Le maintien de ces services favorise une transition fluide et assure une continuité de soutien pour les enfants.

Allégement financier et réduction des inquiétudes matérielles : La MH2 propose également un allégement financier de part son loyer très abordable et les aménagements inclus, réduisant ainsi les préoccupations des enfants liées à leurs besoins matériels. Cette réduction de l'appauvrissement et du stress financier contribue à renforcer leur estime de soi, créant un environnement plus propice à leur épanouissement personnel.

Accès à davantage d'activités : Un budget plus conséquent à la disposition de la MH2 offre aux enfants la possibilité de participer à un éventail plus large d'activités. En leur permettant de se sentir intégrés et en réduisant le sentiment d'exclusion et d'isolement, cela favorise un renforcement du sentiment d'appartenance à un groupe. Cette offre de services facilite également le développement des compétences et de la confiance en soi des enfants.

Continuum de services personnalisés : La MH2 permettrait la mise en place d'un continuum de services et de suivis individuels adaptés aux besoins spécifiques des enfants. Cela garantit une prise en charge personnalisée, favorisant ainsi leur croissance personnelle et le développement harmonieux de leurs compétences et de leur confiance en eux.

En somme, la construction de la MH2 représente bien plus qu'une simple extension physique. Elle incarne un investissement concret dans le bien-être, la stabilité et le développement des enfants, assurant ainsi un avenir plus prometteur pour ces jeunes vies.



Pour une société égalitaire et inclusive

Proactivité et Innovation au cœur de l'engagement du Parados :

Le Parados se distingue par sa proactivité et son engagement innovant envers les besoins des jeunes et des enfants. En tant que l'une des rares maisons à disposer de trois postes permanents en intervention jeunesse internes, ainsi que deux autres en suivis externes, nous nous efforçons de répondre de manière proactive et spécialisée aux défis uniques auxquels font face ces jeunes. Cette approche s'inscrit dans notre vision stratégique pour 2024-2027, plaçant résolument les enfants au cœur de nos priorités. Nous croyons fermement que cette focalisation renforcée permettra de mieux adapter nos interventions pour un impact plus significatif.

Sensibilisation pour le changement social :

Nous reconnaissons également l'importance cruciale de sensibiliser les jeunes aux relations égalitaires et aux saines relations amoureuses pour créer un changement de norme sociale. Le Parados innove en la matière en développant des programmes de sensibilisation en milieu scolaire qui sont à la fois novateurs, interactifs et dynamiques. Ces programmes, conçus avec soin, visent à éduquer et à sensibiliser les jeunes de manière engageante, faisant partie intégrante de notre stratégie pour établir des relations plus saines dès le plus jeune âge. Actuellement, ces initiatives touchent plus d'un millier de jeunes en milieu scolaire, contribuant ainsi à ériger des fondations solides pour des relations futures égalitaires et respectueuses.


Chez le Parados, nous croyons fermement que le changement durable commence par l'éducation et la sensibilisation des générations futures.

« Parce que les enfants ont des yeux pour voir, un corps pour sentir, des oreilles pour entendre, un cœur pour ressentir et des mots pour s'exprimer... et parce que les enfants sont aussi les adultes de demain! »



Présentation du montage financier et objectif de campagne

Le montage financier englobe l'ensemble des coûts de construction, de démarrage et d'exploitation de la maison d'hébergement de deuxième étape pour une période de 5 ans.

Coût total du projet	5 650 000 \$	100,0 %
Coûts pour la construction de la MH2	4 500 000 \$	81 %
* Coûts de démarrage du projet	1 150 000 \$	19 %
 * Voir détails de ces coûts en annexe	Gestion du projet (démarrage)	100 000 \$ 9 %
	Ameublement et aménagement	350 000 \$ 30 %
	Coûts opérationnels 140 000\$/an sur 5 ans	700 000 \$ 61 %

Sources de financement confirmées

Fonds publics (programme SCHL - ICRL 3) <i>265 000\$/logement</i>	1 855 000 \$	33 %
Fonds privés (diverses sources de financement)	1 780 000 \$	32 %
Dons de 500 000 \$ +	1 330 000 \$	75 %
Dons de 150 000 \$ +	350 000 \$	20 %
Dons de 25 000 \$ +	100 000 \$	5 %
Total du financement confirmé *	3 635 000 \$	65 %
Manque à gagner (campagne majeure)	2 015 000 \$	35 %

* Jusqu'à présent, 80% des coûts de construction de la maison de deuxième étape sont couverts par le financement confirmé.



Échéancier de réalisation

Livrables

Dates

Confirmation du financement institutionnel	Été 2023
Acquisition du terrain auprès de la ville de Montréal	En cours
Caractérisation environnementale	Terminée
Élaboration des esquisses et plans de construction	Terminée
Choix des entrepreneurs et signatures des contrats	En cours
Début du chantier	Automne 2023 Hiver 2024
Fin des travaux de construction	Été 2025
Occupation de la maison de 2e étape	Été 2025



Durabilité du projet

Le projet « **Vivre en sécurité aux portes du Parados : Construction d'une maison de deuxième étape** » a été conçue en fonction d'assurer sa viabilité financière et de limiter tout risques pouvant nuire à sa durabilité. Il n'y a pas d'enjeu de viabilité financière en exploitation pour ce projet de maison d'hébergement de deuxième étape (MH2). Dans son dernier plan en violence conjugale 2018-2023, le gouvernement du Québec a reconnu l'importance de développer entre autres, le réseau des maisons d'hébergement de 2e étape (MH2) en finançant dorénavant le budget de fonctionnement de ces maisons via le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). À ce titre, le MSSS a réservé un financement récurrent de fonctionnement pour le projet du Parados, ce qui permet d'assurer la pérennité des services d'accompagnement et d'intervention auprès de la clientèle hébergée. Ce financement sera disponible dès l'ouverture de la maison MH2.

Pourquoi une campagne majeure ?

Le Parados tend la main à ses partenaires financiers et à sa communauté pour recueillir la somme de – **2 million de dollars** – qui lui permettra de financer les coûts opérationnels, de démarrage et d'occupation (pendant 5 ans) de sa nouvelle maison d'hébergement de 2e étape en plus de pallier au manque à gagner pour les coûts de construction de celle-ci.

- ↪ Assurer un prix des loyers abordable pour les 7 logements (environ 350\$/logement tout inclus)
- ↪ Compléter le montage financier nécessaire à la construction du projet
- ↪ Financer les coûts opérationnels des 7 logements pendant 5 ans*

*** le coût opérationnel d'un logement est d'environ 20 000\$/année, excluant les services d'intervention clinique.
Ces frais comprennent : Des services d'intervention d'urgence 24/7, écoute téléphonique, gestion de crises ...
Des services de base tels que : électricité et chauffage, internet, entretien du bâtiment ...
Coûts de fonctionnement tels que : assurances, taxes municipales et scolaires , TPS/TVQ

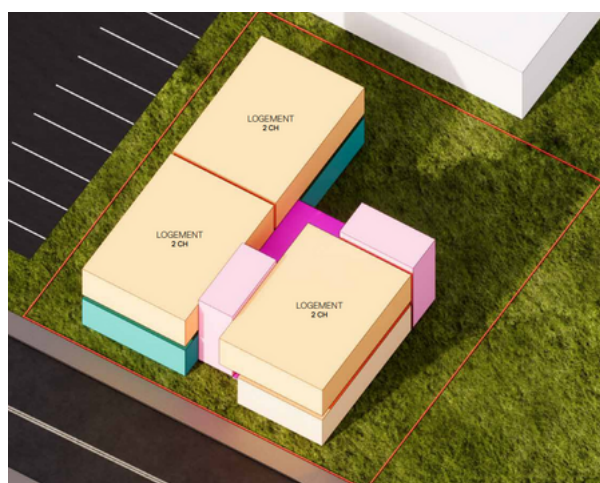
Une étude pré-campagne a été réalisée par l'entreprise **BNP Performance Philanthropique** et les résultats de cette dernière démontrent que l'objectif de l'organisme d'amasser 1 million sur 5 ans peut être revu à la hausse à 2 millions.

Annexe 1 - Esquisses préliminaires du projet

La firme Manœuvre Architecture a été mandaté en septembre 2023 pour élaborer les plans du projet en fonction des informations disponibles à ce stade du processus. Des ajustements pourraient être apportés pour répondre aux exigences réglementaires, aux contraintes structurelles ou à d'autres considérations pertinentes. À noter que toutes variations ultérieures dans la conception ne compromettra pas l'intégrité globale du projet, mais plutôt reflétera l'évolution naturelle du processus de planification et de conception.



Il est impératif de noter formellement que les plans et esquisses préliminaires présentés dans le cadre du document de présentation du projet de construction des 7 logements de la 2e étape sont strictement indicatifs et susceptibles de modifications. Ces documents sont fournis à titre de représentations préliminaires du projet et ne sont pas nécessairement représentatifs du produit final.





Annexe 2 - Ameublement et aménagement de la maison

Les frais de démarrage d'un peu plus d'un million de dollars couvrent l'aménagement et le mobilier des 7 appartements ainsi que des espaces communs du bâtiment, d'une valeur totale d'environ **350 000 \$**, se répartissant en **22 000 \$** pour les logements de 2 chambres et **18 000 \$** pour le logement comprenant une seule chambre. Des coûts de **80 000 \$** afin d'aménager les zones communes et la halte-garderie. À cela s'ajoute les frais supplémentaires afin d'assurer la sécurité des familles.

Ainsi, nous proposons aux donateurs qui ne souhaitent pas contribuer aux dépenses de construction la possibilité de soutenir notre mission en effectuant un don spécifiquement destiné à l'ameublement et l'aménagement de notre maison de deuxième étape pour femmes victimes de violence et leurs enfants.

Coût de l'aménagement et de l'ameublement	350 000 \$	100 %
Ameublement des 7 logements	150 000 \$	43 %
	Cuisinière	1 500 \$
	Réfrigérateur	1 500 \$
	* Stores et rideaux	2 500 \$
	* Hotte de cuisine	1 500 \$
	Table et 4 chaises	2 000 \$
	* Mobilier - Chambre 1	4 000 \$
	* Mobilier - Chambre 2	4 000 \$
	Fauteuil et mobilier de salon	5 000 \$
	Total de l'ameublement par logement	22 000 \$
Espaces buanderies communes/conciergerie - (1 buanderie par étage)	20 000 \$	6 %
Ameublement des aires communes (espaces bureau, salles d'intervention) et d'une halte-garderie	60 000 \$	17 %
Système de sécurité *	120 000 \$	34 %

** À noter que certains items peuvent nécessiter des frais d'installation et/ou de professionnels qualifiés*



* La mise en place de systèmes de sécurité complets, tels que des entrées sécurisées, des caméras de surveillance, des portes magnétiques et des systèmes anti-intrusion, engendre des coûts significatifs liés à l'acquisition des équipements et à leur installation. De plus, l'intégration de vitrages pare-balles est essentielle pour garantir la protection des résidentes, nécessitant des investissements supplémentaires, mais assurant une sécurité renforcée face aux menaces potentielles, qu'elles soient physiques ou technologiques.



Annexe 3 -1 logement (3 ½ de 604 pi2) accessible et adaptable

1 des 7 logements sera **accessible** et **adaptable** pour une personne à mobilité réduite (PMR) en fonction de son positionnement au rez-de-chaussée (entrée de plein pied). En plus de disposer d'un logement accessible et adaptable, la zone de services destinée aux rencontres individuelles, à la halte-garderie, aux ateliers de groupe gratuits pour les femmes et les enfants hébergés, avec la participation de l'équipe d'intervention, ainsi que les activités de groupe, est totalement accessible.

Le principe de l'**accessibilité** à un logement est de permettre aux PMR, y compris celles se déplaçant en fauteuil roulant, d'accéder au logement et d'y circuler sans entrave au moins jusqu'au séjour. Pour ce faire, les passages et les circulations principaux feront l'objet de dimensions spécifiques et une aire de rotation suffisante desservant les fonctions principales du logement devra être respectée. Idéalement un WC doit être accessible par les PMR dans chaque logement. Un WC adapté dans les parties communes peut être une alternative (ce projet comprend un WC adapté à la buanderie du rez-de-chaussée).

Le principe d'un logement **adaptable** est de rendre possible, dès l'origine de la construction (ou rénovation lourde), sa transformation en un logement adapté aux besoins particuliers de l'occupant devenu PMR. L'adaptation se fera par des travaux simples ne touchant ni aux structures, ni aux aires et réseaux communs des bâtiments, et sans diminuer le nombre de pièces principales. La hauteur des commandes et des quincailleries ainsi que leurs accès, la hauteur des allèges de fenêtres, le type de robinetterie, l'accès des terrasses... seront prévus adaptés au départ de la construction.

- ↳ 1 logement 3 ½ de 604 pi2 accessible et adaptable pour femme seule ou mère/enfant
- ↳ 6 logements 4 ½ de 800 pi2 pour mère/enfant(s)
- ↳ Espace services et locaux d'intervention accessibles 1676 pi2
- ↳ Le coût de construction est évalué à environ 350\$ le pi2